

Metz, le 22 mai 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Laurent STAAB  
Tél : 03.87.34.34.30  
E-mail : [laurent.staab@moselle.gouv.fr](mailto:laurent.staab@moselle.gouv.fr)

**SAS Immobilière Metropole**  
7 rue du maréchal Joffre  
57100 THIONVILLE

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la pose de piézomètres à Thionville – N° DIOTA-230510-101155-181-120

**RÉF.** : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\1110. Forage - pompage\THIONVILLE\2023 Immobilière Metropole

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet de pose de trois piézomètres rue Alexandre Dreux à Thionville, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 10 mai 2023, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date de réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété.** La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER